

# Procès-verbal de la réunion du 19 Novembre 2021

## Du Conseil de la Vie Sociale

### De l'EHPAD « Les Chênevis »

#### Etaient présents :

- Collège des résidents :
  - Madame Agnès BRUNEL, titulaire
  - Madame Jeanine LAVILLE, titulaire
  - Madame Edith MORDEFROY, suppléante
  - Madame Andrée MOIROUD, suppléante
  - Madame Marie GAUCHER, suppléante
  
- Collège des familles :
  - Monsieur Gilles BOILE, titulaire
  - Monsieur Didier LAVILLE, titulaire
  - Madame Joëlle LECHUGA, titulaire
  - Monsieur Patrick LEPINE, suppléante
  - Madame Catherine CLARIS, suppléante
  
- Collège du personnel :
  - Madame Caroline HOFMAN (Cdre de Santé), titulaire
  - Madame Christine ACHON (Agent social), suppléante
  
- Représentant du Comité Syndical :
  - Monsieur Bernard AUBY, Président du SISPA, titulaire
  - Madame Dominique BALICHARD, Suppléante
  - Madame Anne-Marie CHARLES, suppléante
  
- Représentant de l'EHPAD « Les Chênevis » :
  - Madame Dominique BUISSON, Adjoint Administratif
  - Madame Cécilia GONCALVES, Adjoint Administratif
  - Madame Charline MAYOUX, Adjoint Administratif

#### Etaient excusés :

- Collège des Résidents :
  - Madame Renée VIALON

#### Ordre du jour :

- ✚ Présentation des nouveaux membres du Conseil de la Vie Sociale,
- ✚ Election du Président et du Vice-président du CVS,
- ✚ Approbation du règlement intérieur du CVS,
- ✚ Questions diverses.

Monsieur Bernard AUBY, Président du SISPA ouvre la séance, à 16h05.

### - Présentation du Conseil de la Vie Sociale

Monsieur le Président rappelle que cette instance de concertation et d'échanges a pour but d'**améliorer les conditions de vie des résidents de l'EHPAD**. Le mandat est de trois ans. Pour information, les élections ont été retardées compte tenu du contexte sanitaire.

Pour cette première réunion du CVS, qui fait suite à de récentes élections, le choix a été d'inviter à la fois les titulaires et les suppléants. A l'avenir est convenu que nous fassions de même.

Conformément à la délibération en date du 24 octobre 2014, la composition du Conseil de la Vie Sociale pour l'E.H.P.A.D. « Les Chênevis » est de **5 collèges** comprenant des membres titulaires et suppléants:

- Collège des représentants des résidents (3 titulaires et 3 suppléants),
- Collège des représentants légaux (1 titulaire et 1 suppléant),
- Collège des représentants des familles (3 titulaires et 3 suppléants),
- Collège des représentants du personnel (1 titulaire et 1 suppléant),
- Collège des représentants de l'organisme gestionnaire SISPA (2 titulaires et 2 suppléants).

Il y a des membres à voix délibérative (collège des résidents, collège des représentants légaux des majeurs, collège du personnel et collège de l'organisme gestionnaire) et des membres à voix consultative (La direction et le collège des familles).

Un tour de table permet à chacun des participants de se présenter (cf. page de garde).

Mme Bernadette BOUGARET a été élue titulaire au sein du collège des familles ; Suite au décès de sa maman, elle ne souhaite pas continuer son mandat et cède sa place. C'est Mme Joëlle LECHUGA qui est donc élue titulaire.

Le Président déclare officiellement les membres du Conseil de la Vie Sociale installés.

Un rappel historique permet de préciser que le SISPA « **Vivre Ensemble** » est un syndicat au service de la personne âgée. Il est issu de la volonté des maires des **8 communes** qui le composent (Aulnat, Blanzat, Cébazat, Châteaugay, Durtol, Nohanent, Malintrat et Sayat).

Le SISPA a 2 missions essentielles :

- Le maintien à domicile : avec la mise en place du portage de repas, le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) et le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile).

- La Gestion de deux EHPAD (création en janvier 2002 de « La Fontaine » à Blanzat puis « Les Chênevis » en mai 2012 à Aulnat).

Ces 2 EHPAD sont des établissements publics qui accueillent des personnes âgées dépendantes, sans distinction de ressources, puisque certaines d'entre elles peuvent bénéficier de l'Aide Sociale. **Ces structures ne font pas de bénéfice**, et lorsque des excédents budgétaires sont dégagés, ils sont investis dans l'achat de nouveau matériel ou utilisés pour éviter l'augmentation du prix de journée. Les EHPAD ont deux autorités de tarification, le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de la Santé. Ce sont nos tutelles qui participent au financement et qui fixe les effectifs du personnel.

Un nouveau projet est en cours, la construction d'une « résidence service ». Le SISPA souhaite **développer pour la population âgée des communes de son territoire, une offre d'habitat collectif avec des services permettant de prévenir la perte d'autonomie et de lutter contre l'isolement.**

Cette **résidence services** comprendra à la fois des **espaces de vie collectifs** favorisant le **lien social** et des **logements de diverses typologies**

Il est rappelé que la priorité numéro une est portée sur nos résidents.

### **- Election de la présidence et de la vice-présidence du CVS :**

Un président et un vice-président sont élus dès la première réunion du Conseil de la Vie Sociale parmi les représentants des résidents. Il est élu au scrutin secret, à la majorité des votants parmi les élus représentants des personnes accueillies. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Il est procédé dans le même temps et selon les mêmes modalités à l'élection du Vice-Président.

Le Vice-Président peut être élu outre parmi les membres du collège des personnes accueillies, parmi les membres du collège des représentants légaux des majeurs.

Au sein du collège des représentants des résidents, **Madame Agnès BRUNEL** est élue à l'unanimité présidente du CVS et **Madame Jeanine LAVILLE** est élu à l'unanimité vice-présidente du CVS.

### **- Le règlement intérieur :**

Le règlement intérieur a été rédigé par les services administratifs.

Il répond aux exigences du décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 modifié par le décret n° 2005-1367 du 02 novembre 2005, relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participations instituées à l'article L. 311-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Des modifications ont été apportées depuis l'envoi des convocations.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

La délibération relative à l'institution du CVS a été prise le 24 octobre 2014.

Les résultats de l'élection qui s'est déroulée le 15 octobre 2021 ont été entérinés lors du Comité Syndical en date du 21 octobre 2021.

Un compte rendu sera envoyé à chaque famille. Sera joint le règlement intérieur du CVS avec les modifications apportées, la délibération instituant la composition du CVS et la délibération entérinant les résultats de l'élection ayant eu lieu courant octobre.

### - Questions diverses :

✚ Il est demandé de communiquer les coordonnées téléphoniques des membres du CVS au tableau afin qu'ils puissent être contacté plus facilement par les résidents ou les familles.

Cette demande est refusée afin de protéger les données personnelles de chacun.

✚ Pour information, le repas traditionnel de Noël qui aura lieu **le Jeudi 16 Décembre 2021** aux Chênevis est maintenu mais sans les familles. Malgré le contexte sanitaire, nous proposons un goûter de Noël « privatif » qui sera organisé **le Vendredi 17 Décembre 2021 à partir de 15h00**, en chambre avec votre parent et sur inscription.

✚ La prochaine réunion aura lieu le Mardi 7 décembre 2021.

La séance a été levée à 16h55.

Mme Agnès BRUNEL  
La Présidente.

le 26/11/2021

